

Histoire de famille

Par **Cynthia**, le **10/01/2006** à **11:36**

Je vous expose un problème, si je puis dire auxquels mes parents sont confrontés en ce moment même.

Ma grand-mère maternelle est dans une maison de retraite spécialisée depuis "belle lurette". C'est une des sœurs de ma mère qui est sa tutrice, et qui a une procuration sur son compte.

Le problème est le suivant:

Mes parents ont reçu une lettre comme quoi (et cela est tout à fait normal) ils devaient fournir un certain nombre de papiers (feuille d'impôt notamment) car ma grand-mère aurait des problèmes d'argent ou des difficultés à payer la maison de retraite.

C'est le fameux article du code civil, dont je n'arrive plus à retrouver qui dit que les enfants doivent assister leurs parents.

Donc ils ont envoyé les papiers.

Mes parents (et tous les enfants de ma grand-mère) ont par la suite reçu, un courrier d'un organisme de solidarité, dont avait fait appel la tutrice de ma grand-mère pour qu'ils paient ou l'aide.

Mais la commission de cet établissement a refusé car la demande était hors délais. Par conséquent, ce sont les enfants qui vont devoir payer pour leur mère (tout à fait normal). J'ai environ trois oncles et tantes qui vont faire appel de cette décision. Mes parents en veulent pas et de toute façon s'il faudra payer, il faudra payer. Et a priori si je ne me trompe pas, s'ils doivent payer cela serait en fonction de leur fiche d'impôt...

Maintenant mon interrogation est la :

comment cela se passe par la suite?

quelle est la procédure?

comment sont fixés les modalités de paiement, en fonction de quoi (de la feuille d'impôt? ou il sera divisé par 7 = le nombre d'enfants)?

quel juge est compétent (JAF)?

Bref comment cela se passe après.

Il y a quand même une petite nuance à apporter: ma grand-mère touche une pension et a priori il y aurait 80% pour la maison de retraite et 20% pour elle.

Pendant un an, la maison de retraite n'aurait pas été payée. Selon les dires de ma tante, il y aurait plus de 2800€.

Ma tante tutrice de ma grand-mère a souvent été sollicitée par mon oncle pour avoir des

compte sur le compte de ma grand mere, car nous ne sommes au courant de rien. Mais bon pour mes parents ils s'en fiche un peu.. les histoires de famille lol

Biensure apres comme toute bonne histoire de famille, il y a soupçon sur ma tante et ce qu'elle aurait pu faire avec l'argent de ma grand mere;.. et surtout comment une maison de retraite peut accepter pendant un an de ne pas avoir été payé.. c'est comme si je ne paiyais aps mon loyer, on me fichera dehors....

Je remercie d avance les personnes qui auront eu le courage de me lire jusque là et merci

beaucoup pour vos lumieres 

Par **mathou**, le **11/01/2006** à **22:20**

Nous avons vécu quelque chose d'un peu similaire mais je ne pense pas que ça pourra t'aider. On a appris un jour qu'un de mes oncles avait conduit ma grand-mère dans une maison choisie sur les conseils de sa nouvelle concubine (je ne rentrerai pas dans les détails ni dans la psychologie des personnages, je n'ai ni estime ni affection pour lui) ; le montant était de treize mille francs par mois, la retraite de ma grand-mère de neuf mille.

Il a envoyé la facture aux cinq enfants, devant le fait accompli (nous on était à 8000 kms), en leur disant de partager les frais en comblant les vides alors qu'ils étaient pas au courant. Et comme il refusait de donner l'adresse de la maison, il y a eu cinq mois de guerre familiale, de clans qui se forment et se défont, coups bas et ragots, personne ne payant puisque personne n'était d'accord sur sa part.

Entre temps il a commencé à se servir sur les comptes de ma grand-mère puisqu'il avait une procuration qui n'avait pas été annulée, et à vider ses meubles avec sa concubine. La maison ne voyant pas d'argent arriver, et ne connaissant que le frère de ma mère, lui a demandé des comptes ; lui a donc dit à tout le monde qu'il saisirait bourses, revenus etc pour payer les parts en prétendant faire jouer cet article du Code civil.

Finalement j'ai envoyé des courriers groupés en copie à chacun pour réclamer renseignements et chiffres, puisque tout le monde voyait midi à sa porte sans rien faire. Même pas demandé une mesure de protection, j'y croyais pas. A force d'insister (surtout en demandant des aides nationales) et de me renseigner de mon côté, on a fini par trouver la maison, qui était en prime pas déclarée.

Je te passe les détails, mais les choses se sont arrangées entre les autres frères et soeurs, qui ont accepté de payer en se répartissant les sommes. (excepté avec le frère de ma mère qui clamait sa bonne foi en s'excusant par la panique de " tout faire tout seul "... quand on prévient personne, c'est sûr qu'on peut pas t'aider duc***. Mais pour pleurer pendant trois ans de son divorce et vivre aux crochets de sa soeur, ça non, il a pas paniqué =_=)

Mais comme la maison n'était pas déclarée, elle n'aurait pas réussi à exiger le paiement des autres. Elle exigeait une répartition égale entre les enfants voire une participation de la deuxième génération... Je ne comprends même pas comment ça peut arriver. En tout cas je pense que tes parents seront guidés par l'organisme, quand même, et j'espère que quelqu'un

pourra te renseigner.

Par **candix**, le **11/01/2006** à **23:21**

:shock:

Image not found or type unknown

bah dis donc quelle histoire, ca devait pas etre facile a vivre

Par **mathou**, le **12/01/2006** à **00:15**

Euh, je pense que c'était pas facile pour ma mère, très perturbée et déçue de ses frères et soeurs - et par ricochet pour mon père, très agacé que cette histoire s'éternise. Mais du côté paternel il y a aussi des histoires (imagine le cliché de la famille ritale, six hommes et une

femme Image not found or type unknown), comme partout.

Dans la nôtre y en a pas mal parce qu'on est nombreux, je dois avoir 46 cousins, que je connais ou que j'ai vu une fois.

Moi ça m'a juste rendue folle de rage, j'avais dix-huit ans, alors pour protester... c'est un grand sentiment d'impuissance, comme face à la violence : tu sais que tu as beau penser ou parler, ça ne fera strictement rien. Par contre c'est jouissif de l'ouvrir et de voir tout le monde ébahi,

ah ça Image not found or type unknown

En tout cas, s'il y a un conseil pour toi, Cynthia, c'est de prendre le maximum de Image not found or type unknown :oops:

renseignements (et là je me fais toute petite parce que je peux pas franchement t'aider Image not found or type unknown), c'est un très bon réflexe pour pas se laisser surprendre.

Par **candix**, le **12/01/2006** à **00:19**

[quote="mathou":z6qq2gmg]Euh, je pense que c'était pas facile pour ma mère, très perturbée et déçue de ses frères et soeurs - et par ricochet pour mon père, très agacé que cette histoire s'éternise. Mais du côté paternel il y a aussi des histoires (imagine le cliché de la famille

ritale, six hommes et une femme Image not found or type unknown), comme partout.

[color=red:z6qq2gmg]Dans la nôtre y en a pas mal parce qu'on est nombreux, je dois avoir 46

cousins, que je connais ou que j'ai vu une fois. [/color:z6qq2gmg]

Moi ça m'a juste rendue folle de rage, j'avais dix-huit ans, alors pour protester... c'est un grand sentiment d'impuissance, comme face à la violence : tu sais que tu as beau penser ou parler, ça ne fera strictement rien. Par contre c'est jouissif de l'ouvrir et de voir tout le monde ébahi,

ah ça Image not found or type unknown

En tout cas, s'il y a un conseil pour toi, Cynthia, c'est de prendre le maximum de :oops:

renseignements (et là je me fais toute petite parce que je peux pas franchement t'aider Image not found or type

), c'est un très bon réflexe pour pas se laisser surprendre. [/quote:z6qq2gmg]

:))

sympa les repas de famille Image not found or type unknown [/color]

Par Cynthia, le 12/01/2006 à 00:23

on a eu des nouvelles aujourd'hui

donc en fait ma grand mere n'est pas sous tutelle

c'est une somme de 7 000 € de dette qu'il y a

a partir de fevrier c 'est un percepteur qui va recevoir la pension de ma grand mere pour payer la maison de retraite

ensuite mes parents vont recevoir un decompte de la dette

il vont recevoir de la apt du TGI un papier ou il faudra de nouveau renvoyer les feuilles d impot et cie.

L ensemble de des freres et soeurs de ma mere vont aller ensemble au tribunal porter les papier ensuite il vont aller voir ma tante

Car c'est ma tante qui etait chargé de payer la maison de retraite a ma grand mere car elle a une procuration sur le compte

Donc a priori, personne ne veut payer SES dettes a elle, car elle aurait utiliser l'argent pour autre chose

Je sens que cela va finir chez le mediateur judiciaire

Par mathou, le 12/01/2006 à 00:33

Les histoires d'argent ça donne jamais de bons climats. Au moins, faut voir le côté " positif " : l'intervention d'organismes extérieurs. Ca a un côté un peu anesthésiant sur les velléités personnelles, on se sent contraint, surveillé, et il y a une organisation et des conseils.